



Communauté de Communes des  
**PORTES de ROMILLY**  
sur Seine



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2021

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mars à 8h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni à la salle des fêtes à Maizières-la-Grande-Paroisse, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en  
exercice : 27

Présents : 27  
De la question  
21-001 à  
21-013 et de  
la question  
21-021 à  
21-025

Présents : 26  
De la question  
21-014 à  
21-020

#### **PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de**

**CRANCEY** : Bernard BERTON – Nathalie BON

**GELANNES** : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

**MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE** : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

**PARS-LES-ROMILLY** : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

**ROMILLY-SUR-SEINE** : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI (de la question 21-001 à 21-013 et de 21-021 à 21-025) - Martine JUTAND-MORIN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Cécile BAUDESSON – Christophe BOUCHUT - Fethi CHEIKH – Jean-Patrick VERNET

**SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY** : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**EXCUSES REPRESENTES** : Jérôme BONNEFOI (de la question 21-014 à 21-020) représenté par Eric VUILLEMIN

#### **EXCUSES NON-REPRESENTES :**

#### **AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :**

Désigné Madame Clarisse MILLET a été désignée Secrétaire de séance.

#### **21-021 DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - AJUSTEMENTS**

9 bis, place des Martyrs, 10100 Romilly-sur-Seine - Tél. : 03 25 39 53 56 - cc.portesderomilly@ccprs.fr

## Rapporteur Bernard BERTON

**Décidé, à l'unanimité,** d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2020 pour les budgets Principal, Zones d'Activités, Bâtiments à Vocation Économique, Gestion des Déchets.

**Autorisé,** avant le vote du Budget Primitif 2021, l'engagement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2020, suivant le tableau ci-après (qui annule et remplace le tableau de la délibération n°20-122) :

### **21-002 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL– BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS**

#### Rapporteur Bernard BERTON

**Pris acte, à l'unanimité,** des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint pour le Budget Principal, par Monsieur Eric VUILLEMIN, Président, au titre de l'exercice 2021.

**Pris acte** des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint pour le Budget Annexe Zones d'Activités, par Monsieur Eric VUILLEMIN, Président, au titre de l'exercice 2021.

**Pris acte** des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint pour le Budget Annexe Bâtiments à Vocation Economique, par Monsieur Eric VUILLEMIN, Président, au titre de l'exercice 2021.

**Pris acte** des orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint pour le Budget Annexe Gestion des Déchets, par Monsieur Eric VUILLEMIN, Président, au titre de l'exercice 2021.

**Noté** que cette présentation, intervenue dans le délai fixé à l'article L.2312-1-2<sup>ème</sup> alinéa de Code Général des Collectivités Territoriales, a été suivie immédiatement d'un débat.

**Dit** qu'il sera tenu compte de ces orientations budgétaires dans l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'exercice 2021.

**21-003 PASSAGE AU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DES LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE LA CCPRS**

**Rapporteur : Bernard BERTON**

**Autorisé, à l'unanimité,** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal ainsi que pour les budgets annexes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine.

**21-004 OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

**Rapporteur : Bernard BERTON**

**Décidé, à l'unanimité,** que la Garantie de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine est autorisée à souscrire
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Conseil Communautaire sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

**Autorisé** le Président ou le Vice-Président par délégation, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-

dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

**Autorisé** le Président ou le Vice-Président par délégation, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**21-005 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DECHETERIE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N°19-129 DU 9 DECEMBRE 2019**

**Rapporteur : Richard RENAUT**

**Adopté, à l'unanimité,** le Règlement Intérieur de la Déchèterie Intercommunale,

**Abrogé** la délibération n°19-129 du 9 décembre 2019 approuvant le règlement intérieur de la déchèterie intercommunale.

**21-006 DÉNOMINATION DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE [miR]**

**Rapporteur : François LO BRIGLIO**

**Adopté, à l'unanimité,** la dénomination « Pierre GUILLAUMOT » attribuée à la médiathèque intercommunale des portes de Romilly-sur-Seine [miR], située au 70 Avenue Pierre-Brossolette – 10 100 ROMILLY-SUR-SEINE.

**Chargé** le Président des modalités qui en découlent.

**21-007 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2021 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET L'OFFICE DE TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLEE DE LA SEINE**

**Rapporteur : Richard BEGON**

**Accepté, à l'unanimité,** de signer la convention d'objectifs et de partenariat 2021 proposée par l'OTNVS,

**Autorisé** le versement de la somme de 18 966 € à l'OTNVS pour l'année 2021,

**Autorisé** le Président, ou le Vice-président par délégation, à signer les actes subséquents à la présente délibération.

**21-008 PERMANENTS DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT – FINANCEMENTS 2021**

**Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS**

**Approuvé, à l'unanimité,** le versement des subventions de l'année 2021, d'un montant global de 37 611 €, ainsi précisé :

- A.V.I.M.R.S : 8 358 €
- C.I.D.F.F : 9 751 €
- A.D.I.L. de l'Aube : 5 572 €
- Solidarité Femmes : 5 572 €
- C.D.A.D : 8 358 €

**21-009 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 ATTRIBUEE A SOLIDARITE FEMMES POUR LA MISE EN PLACE DES GROUPES DE PAROLE**

**Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS**

**Approuvé, à l'unanimité,** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant global de 2 786 € pour la mise en œuvre des groupes de parole en 2021.

**21-010 CONTRAT DE VILLE - DECLINAISON OPERATIONNELLE - PROGRAMMATION 2021 - EXAMEN DES PROJETS DEPOSES ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.**

**Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS**

**S'est prononcé, à l'unanimité,** favorablement sur les propositions présentées par les porteurs de projets,

**Approuvé** le versement des concours financiers aux projets retenus, au titre de la programmation 2021, conformément au tableau ci-joint,

**Autorisé** le Président ou son représentant à signer les conventions d'attribution pour l'ensemble des porteurs de projet selon la programmation ci jointe.

**21-011 CREATION D'EMPLOI.**

**Rapporteur : Valérie NOBLET**

**Décidé, à l'unanimité,** de créer l'emploi suivant :

- 1 emploi de rédacteur à temps complet.

**Précisé** que cette création prendra effet à la date de la présente délibération.

**Chargé** Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi.

**21-012 ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE 2021 POUR LA MISE EN CULTURE – AUTORISATION DE SIGNER**

**Rapporteur : Michel LAMY**

**Approuvé, à l'unanimité**, les dispositions qui précèdent,

**Autorisé** le Président ou le Vice-Président par délégation, à signer les arrêtés d'autorisations d'occupation temporaire 2021 de culture et tous les actes afférents.

**21-013 AIRE DE GRAND PASSAGE- RÉGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU RÉGISSEUR**

**Rapporteur : Michel LAMY**

**Emis, à l'unanimité**, un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Sébastien BUTEAU.

**Dit** que la somme de 22 669.74 € sera prise sur le budget de la Communauté de Communes.

**Donné** tout pouvoir au Président ou à son représentant, à l'effet de recouvrer cette somme auprès des services de l'Etat compétents.

**21-014 INSCRIPTION AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD)**

**Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN**

**Acté, à l'unanimité**, la candidature de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, conjointement avec la Ville de Romilly-sur-Seine, au programme Petites Villes de Demain ;

**Acté** le fait que le pilotage du dispositif est assuré par la CCPRS ;

**Autorisé** le Président ou son représentant à négocier les termes de la convention d'adhésion à venir ;

**Autorisé** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce programme.

**21-015 AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITÉS AU SENS DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS– PRISE DE COMPÉTENCE – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCPRS**

**RAPPORTEUR : Serge GRÉGOIRE**

**Acté, à l'unanimité,** la prise de compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités au sens de la loi LOM.

**Précisé** que cette compétence pourra être activée **uniquement en ce qui concerne les services réguliers de transport public ou les services de transport à la demande.**

**Précisé** que la Communauté de Communes exercera cette compétence sous réserve de l'achèvement des travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes et du canal à grand gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

**Adopté** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine tels qu'annexés à la présente délibération.

**Saisi** les communes membres sur les nouveaux statuts.

**Rappelé** que chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la délibération dans les conditions de majorité qualifiée, c'est-à-dire exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population ; cette majorité doit comprendre la commune la plus peuplée si elle représente plus du ¼ de la population de la communauté

**21-016 BAIL COMMERCIAL BEAUTE FEMININE – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS**

**Rapporteur : Gilles MATHIEU**

**Décidé, à la majorité (1 voix contre : FETHI CHEIKH),** de procéder à la remise gracieuse de loyers et charges, au vu des difficultés de l'entreprise et sur leur demande, pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2020 selon la liste suivante :

NOM	LOYERS HT du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2020	CHARGES HT du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2020	TOTAL
<i>SARL Beauté Féminine</i>	1 712.76 €	163.77 €	1 876.53 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 712.76 €</b>	<b>163.77 €</b>	<b>1 876.53 €</b>

**Précisé** que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges à l'entreprise concernée.

#### **21-017 REMISE GRACIEUSE DE LOYERS - STPP**

**Rapporteur : Gilles MATHIEU**

**Décidé, à la majorité (1 voix contre : FETHI CHEIKH),** de procéder à la remise gracieuse des loyers, au vu des difficultés de l'entreprise et sur leur demande, pour la période allant du 15 mars 2020 au 14 mai 2020 et du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2020 selon la liste suivante :

NOM	LOYERS HT du 15 mars 2020 au 14 mai 2020	LOYERS HT du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2020	TOTAL
<i>STTP</i>	30 877,13	15 650,77	46 527,90
<b>TOTAL</b>	<b>30 877,13</b>	<b>15 650,77</b>	<b>46 527,90</b>

**Précisé** que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges à l'entreprise concernée.

#### **21-018 REMISE GRACIEUSE DE LOYERS – SO FAST SO GOOD**

**Rapporteur : Éric VUILLEMIN**

**Décidé, à la majorité (1 voix contre : FETHI CHEIKH),** de procéder à la remise gracieuse des loyers, au vu des difficultés de l'entreprise et sur leur demande, pour la période allant du 15 mars 2020 au 14 mai 2020 et du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2020 selon la liste suivante :

NOM	LOYERS HT du 15 mars 2020 au 14 mai 2020	LOYERS HT du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2020	TOTAL
<i>SO FAST SO GOOD</i>	34 899,64	17 449,82	52 349,42
<b>TOTAL</b>	<b>34 899,64</b>	<b>17 449,82</b>	<b>52 349,42</b>

**Précisé** que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges à l'entreprise concernée.

**21-019 SO FAST SO GOOD - ANNULATION DES OPERATIONS DE VERSEMENT ET REMBOURSEMENT A TERME DU DEPOT DE GARANTIE – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL EN COURS**

**Rapporteur : Éric VUILLEMIN**

**Décidé, à la majorité (1 voix contre : FETHI CHEIKH),** de procéder à l'annulation des opérations de versement et de remboursement à terme du dépôt de garantie, au vu des difficultés de l'entreprise et sur leur demande, pour un montant de 34 056,36 € ;

**Autorisé** le Président ou le Vice-Président chargé du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire, à signer un avenant au bail commercial en cours.

**21-020 CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) GRAND EST – CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE DURANT LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES – COMMUNICATION ET DEBAT**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Pris acte, à l'unanimité,** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est accompagnée des réponses écrites de M. le Président de la CCPRS transmises à la CCPRS le 29 janvier 2021.

**Pris acte** de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives.

**Donné** tous pouvoirs à M. le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**21-021 REMPLACEMENT DE M ET MME BEAUJEAN DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Décidé, à l'unanimité,** à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Désigné,** les membres suivants dans les commissions suivantes :

**Enfance, Maison de la Justice et du Droit, Politique de la Ville :**

Christophe BOUCHUT

**Transport, Communication et OPAH :**

Christophe BOUCHUT

**Administration Générale :**

Cécile BAUDESSON

**Ressources Humaines :**

Cécile BAUDESSON

**21-022 SDDEA – REMPLACEMENT DE MME MICHELE MERESSE ET M. JACQUES BEAUJEAN - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES POUR LA COMPETENCE 5 – DEMOUSTICATION**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Décidé, à l'unanimité,** à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** du résultat de l'élection des **deux délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) au titre de la compétence 5 – Démoustication, à savoir :

Titulaires

9-Jacques BENOIT (Romilly-sur-Seine)

13-Patrick NUNEZ (Saint-Hilaire-sous-Romilly)

**Pris acte** du résultat de l'élection du **délégué suppléant** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) au titre de la compétence 5 – Démoustication, à savoir :

Suppléant :

6 – Oumy GIBAUD (Romilly-sur-Seine)

**Rappelé** les 13 titulaires et suppléants qui ont été désignés

Titulaires

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	BERTON	Bernard
2	GÉLANNES	BEGON	Richard
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	LAMY	Michel
4	PARS-LÈS-ROMILLY	JOLY	Marianne
5	ROMILLY-SUR-SEINE	PERROT	Florinda
6	ROMILLY-SUR-SEINE	HOSDEZ	Jean-Albert
7	ROMILLY-SUR-SEINE	BAUDESSON	Cécile
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BOUCHUT	Christophe
9	ROMILLY-SUR-SEINE	BENOIT	Jacques
10	ROMILLY-SUR-SEINE	CAMUSET	Emilie
11	ROMILLY-SUR-SEINE	RENAUT	Richard
12	ROMILLY-SUR-SEINE	CHEIKH	Fethi
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	NUNEZ	Patrick

## Suppléants

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	GASNER	Bertrand
2	GÉLANNES	CHEVALOT	Alain
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	FLORENTIN	Hubert
4	PARS-LÈS-ROMILLY	CAIN	Philippe
5	ROMILLY-SUR-SEINE	ZANY	Sophie
6	ROMILLY-SUR-SEINE	GIBAUD	Oumy
7	ROMILLY-SUR-SEINE	MILLET	Clarisse
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BONNEFOI	Jérôme
9	ROMILLY-SUR-SEINE	LUCAS	Marie-Thérèse
10	ROMILLY-SUR-SEINE	JUTAND-MORIN	Martine
11	ROMILLY-SUR-SEINE	MORIN	Anne-Cécile
12	ROMILLY-SUR-SEINE	VERNET	Jean-Patrick
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	DELHAY	Nathalie

### **21-023 SDDEA – REMPLACEMENT DE MME MICHELE MERESSE ET M. JACQUES BEAUJEAN - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES POUR LA COMPETENCE GEMAPI**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Décidé, à l'unanimité**, à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** du résultat de l'élection des **deux délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) au titre de la compétence Gémapi, à savoir :

#### Titulaires

9-Jacques BENOIT (Romilly-sur-Seine)

13-Patrick NUNEZ (Saint-Hilaire-sous-Romilly)

**Pris acte** du résultat de l'élection du **délégué suppléant** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) au titre de la compétence Gémapi, à savoir :

Suppléant :

**6 – Oumy GIBAUD (Romilly-sur-Seine)**

**Rappelé** les 13 titulaires et suppléants qui ont été désignés

Titulaires

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	BERTON	Bernard
2	GÉLANNES	BEGON	Richard
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	LAMY	Michel
4	PARS-LÈS-ROMILLY	JOLY	Marianne
5	ROMILLY-SUR-SEINE	PERROT	Florinda
6	ROMILLY-SUR-SEINE	HOSDEZ	Jean-Albert
7	ROMILLY-SUR-SEINE	BAUDESSON	Cécile
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BOUCHUT	Christophe
9	ROMILLY-SUR-SEINE	BENOIT	Jacques
10	ROMILLY-SUR-SEINE	CAMUSET	Emilie
11	ROMILLY-SUR-SEINE	RENAUT	Richard
12	ROMILLY-SUR-SEINE	CHEIKH	Fethi
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	NUNEZ	Patrick

Suppléants

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	GASNER	Bertrand
2	GÉLANNES	CHEVALOT	Alain
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	FLORENTIN	Hubert
4	PARS-LÈS-ROMILLY	CAIN	Philippe
5	ROMILLY-SUR-SEINE	ZANY	Sophie
6	ROMILLY-SUR-SEINE	GIBAUD	Oumy
7	ROMILLY-SUR-SEINE	MILLET	Clarisse
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BONNEFOI	Jérôme
9	ROMILLY-SUR-SEINE	LUCAS	Marie-Thérèse
10	ROMILLY-SUR-SEINE	JUTAND-MORIN	Martine
11	ROMILLY-SUR-SEINE	MORIN	Anne-Cécile
12	ROMILLY-SUR-SEINE	VERNET	Jean-Patrick
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	DELHAY	Nathalie

**21-024 SYNDICAT MIXTE DE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE – REMPLACEMENT DE M ET MME BEAUJEAN – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES**

**Rapporteur : Éric VUILLEMIN**

**Décidé, à l'unanimité**, à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

**Constaté** qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pris acte** du résultat de l'élection des **2 nouveaux délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du PETR Seine en Plaine Champenoise

Titulaires :

1-Cécile BAUDESSON

9-Christophe BOUCHUT

---

**21-025 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE AU COLLEGE LE NOYER MARCHAND – REMPLACEMENT DE MME BEAUJEAN DOMINIQUE**

**Rapporteur : Eric VUILLEMIN**

**Décidé, à l'unanimité**, de procéder à la nomination par un vote à main levée, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Désigné** pour siéger en qualité de représentant suppléant au conseil d'administration du collège le Noyer Marchand

<b>NOM COLLEGE/LYCEE</b>	<b>1 SUPPLEANT</b>
<b>COLLEGE LE NOYER MARCHAND</b>	Cécile BAUDESSON

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE  
ET PUBLIE LE 6 AVRIL 2021**

